

PRESENTS : M. PINEY Henri, Mme DONZE Dominique, M. FOURNIER Ernest, Mme ALLAINGUILLAUME Muriel, M. ALLIOD Patrick, M. ASSENARRE Louis, M. CHAUMONT Éric, M. DEQUENNE Bernard, M. MASSON Raymond, Mme PEREZ Dominique, M. REYNES Xavier, M. SONNEMANN Florian, M. VUAILLET Roland.

EXCUSES : M. CHANEL Michel pouvoir à M. PINEY Henri, M. BARBIER Michel pouvoir à Mme ALLAINGUILLAUME Muriel, Mme MALLOT Birgid pouvoir à Mme DONZE Dominique, Mme VUILLEMET Reine pouvoir à M. FOURNIER Ernest, Mme JOUANNET Martine

M. DEQUENNE B. a été élu secrétaire de séance.

Les comptes rendus des réunions des 04 et 23 mars 2010, après examen, **SONT ADOPTES** à l'Unanimité. Les factures du mois de mars sont examinées.

M. ASSENARRE s'interroge sur la présence de deux factures EDF pour la salle des fêtes. Il lui est répondu que la facture EDF pour ce bâtiment est mensuel et que ces factures correspondent au mois de février et mars.

M. DEQUENNE s'interroge sur la différence de 10 euros qui existe entre un devis et sa facture. Il lui est répondu que cette variation est due à une prestation complémentaire non comprise dans le devis initial.

I – VENTE LOTS DE BOIS EN BORDURE DE ROUTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la forêt communale est gérée par l'O.N.F.

20h18: Arrivée de M. CHAUMONT

Après avoir écouté les explications de M. ASSENARRE sur le travail réalisé par les bûcherons, M. le Maire explique que pour la vente des lots de bois, il serait souhaitable de limiter le nombre de stères par personne à 10. Le Conseil, à l'Unanimité, valide cette approche.

Les parcelles N°21, 22 et 23, constituées de feuillus, étant soumises à affouage, des lots de bois bord de route en sont issus.

Ces bois sont mis en vente.

Il est donc nécessaire de fixer un prix de vente au stère, le prix proposé est de 30 €le stère pour le bois en grume.

Le Conseil à l'unanimité fixe le prix de vente du stère à 30 €pour le bois en grume bord de route.

II – TERRAINS FONTAINE SUCREE – PROPOSITIONS DE CESSION

Monsieur le Maire et M. ALLIOD présentent à l'Assemblée une liste d'investisseurs potentiels intéressés par une implantation sur la zone de la Fontaine Sucrée. Ces derniers ont déjà présenté leurs projets à la commission ad'hoc constituée de Messieurs ALLIOD, BARBIER et du Maire.

M. le Maire fait le point sur la procédure mise en œuvre pour aboutir à cette liste.

Mme ALLAINGUILLAUME s'interroge sur le bien-fondé de l'implantation proposée pour la parcelle 2. Les justifications lui sont données.

Mme DONZE souhaite plus d'informations sur le projet d'appart' hôtel. M. ALLIOD lui explique qu'il s'agit de la mise en place de petits appartements permettant d'accueillir les personnes présentes sur la commune pour une courte durée, le tout sur une surface totale de 400 M². Mme DONZE et M. ASSENARRE s'interrogent sur l'adaptation du site à cette activité.

M. VUAILLET s'inquiète pour le stationnement. M. le Maire souhaite lui rappeler que les règles en la matière devront être respectées lors du dépôt du permis de construire.

La même question se pose pour le projet de fastfood.

L'opportunité de la mise en place d'un garage en entrée de zone est aussi discutée.

Le point est fait sur chaque dossier présenté. M. le Maire informe l'Assemblée qu'il veut mettre en place une clause dans les compromis de vente qui permettra de ne pas donner suite à la vente si le permis de construire n'est pas obtenu au terme d'un certain délai. Mais il rappelle aussi que toute implantation d'entreprise comporte un risque aussi bien pour l'entrepreneur que pour la commune d'accueil.

Au total 9 demandes ont été faites pour les 11 parcelles disponibles.

Après débat, toutes les propositions sont validées à l'Unanimité sauf la proposition de M. HAMMEL qui devra faire l'objet de précisions complémentaires, ainsi que celle de M. HUMBLOT. Celle de l'appart' hôtel est acceptée par 11 voix pour, 2 voix contre (Mesdames DONZE et MALLOT) et 4 abstentions (Mesdames ALLAINGUILLAUME et VUILLEMET, Messieurs CHANEL et BARBIER).

Un courrier de proposition sera adressé à chacun d'entre eux, le prix étant de 36 €HT le M².

III – CONVENTION DIALEGE – COMMUNE/EDF

Cette convention d'une durée de deux ans, permet à la commune d'accéder sur internet au suivi de ses consommations électriques. Le coût pour une année est de 204 €H.T. par an.

Le Conseil, à l'Unanimité accepte cette convention pour une durée de deux ans, et autorise M. le Maire à la signer.

Mme ALLAINGUILLAUME souhaite qu'un point soit fait sur les consommations liées à l'éclairage public lors d'un prochain conseil.

IV – ABRI ATELIERS MUNICIPAUX – AUTORISATION DE DEPOT DU PERMIS DE

CONSTRUIRE

Point retiré de l'ordre du jour et reporté au prochain conseil.

V – CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - RENOUELEMENT

Point retiré de l'ordre du jour et reporté au prochain conseil.

VI – BIBLIOTHEQUE – PROJET GENERAL

Sur demande de M. le Maire, Mme DONZE présente au Conseil Municipal le document définissant la mission générale de la bibliothèque municipale, en préalable à son transfert dans les nouveaux locaux.

M. ALLIOD souhaite savoir pourquoi la gestion n'est pas assurée par une association type loi de 1901. Il lui est répondu que s'agissant d'une bibliothèque municipale, ce n'est pas possible.

M. SONNEMANN souhaite savoir si la bibliothèque d'Echenevex est dans la même situation, il lui est répondu que oui.

M. le Maire propose de nommer Mme Annick Servais comme responsable bénévole de la bibliothèque.

Le conseil, à l'Unanimité, accepte l'annexe « Mission générale de la bibliothèque » et nomme Mme SERVAIS responsable de la bibliothèque.

VII – RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Communication Culture Scolaire – Mme DONZE :

- Bibliothèque :

– Le mobilier a été commandé.

– Le sol mis en place a été remplacé, rendu plus satisfaisant.

– Logiciel de gestion: le responsable informatique de la BDP a été reçu, un cahier des charges pour la consultation est en cours de réalisation mais le budget prévu peut s'avérer insuffisant.

– Une réunion a été organisée avec tous les bénévoles.

- Scolaire:

– École numérique rurale: les tables et les chaises nécessaires ont été commandées, les chaises ont été livrées.

Des devis ont été sollicités pour les plans de travail du tour de la salle.

– Conseil d'école:

-Prévision d'effectif à 219 pour la rentrée de septembre, une huitième classe sera ouverte, peut-être une maternelle, une neuvième classe est envisageable si l'effectif atteint 235 élèves.

-De nombreuses activités ont été proposées aux élèves (ski, piscine, kayak, prévention routière, tennis.....), dont une grande majorité est financée par les bénéfices des manifestations du Sou des écoles.

- Rappel: la distribution de médicaments est interdite dans le cadre scolaire.

-Voyage scolaire 2011: en cours de réflexion.

- Cantine:

-Travail en cours sur le quotient familial, une proposition sera faite au conseil de Mai.

M. le Maire rappelle aussi son souhait de modifier la gestion de la facturation des repas grâce à un logiciel adapté.

Commission Urbanisme – Mme ALLAINGUILLAUME remplaçant M. BARBIER absent :

Permis de construire de mars:

- PC ALONSO ALVAREZ, ZA le Marais de Crozet. Construction d'un bâtiment artisanal pour une activité de maçonnerie. Accordé le 01/03/2010.

Déclaration Préalable de mars:

- DP Camacho Gonzalo, 128 impasse des Quatre Saisons. Réalisation, en limite de propriété, d'un enrochement et d'une clôture en treillis soudé. Pas d'opposition le 22/03/2010.

S.A.R.L. Les Pugins: un projet de construction d'un bâtiment avec 17 logements a été présenté, la commission urbanisme est assez défavorable à ce projet du fait de son impact paysager, l'architecte du projet est à rencontrer.

Commission Environnement – Mme ALLAINGUILLAUME :

- Plan local de déplacement: le comité de pilotage s'est réuni le 07 avril avec le cabinet INDIGGO, des propositions ont été faites, un document sera présenté au conseil de mai. Une enquête auprès de la population est aussi en cours.

- Chevaux rustiques: la communauté de communes du Pays de Gex a donné son accord pour la venue de 15 chevaux Konik polski du 03 au 24 septembre 2010 pour l'entretien des bas monts. Les agents communaux devront mettre en place la clôture mise à disposition par la réserve naturelle.

M. REYNES souhaite savoir où le troupeau sera mis en place et avertit le conseil que la chasse aura repris à cette période.

- Plan pastoral: en cours de réalisation pour permettre le maintien de l'activité d'alpagiste, grâce à des subventions ou le recrutement de berger.

- Nettoyage de printemps de la commune: le 24 avril 2010, un agent communal avec le véhicule devra être prévu.

- Taux de nitrite: après demande auprès de la SOGEDO, le taux est inférieur au seuil de détection.

- Panneaux d'informations Texto Village: présentation d'un devis pour la fourniture de deux panneaux à mettre en place sur Villeneuve et Avouzon et d'une mallette d'alphabet supplémentaire, coût de 4 042,40 €H.T. + 500 €H.T., à l'Unanimité le conseil donne son accord sur ces acquisitions mais refuse l'achat d'une arche « obois » pour le marquage des entrées de la commune.

Commission travaux – M. FOURNIER :

- Raccordement au réseau séparatif des habitations du quartier des Mouilles: une consultation est en cours auprès des entreprises, la proposition établie par la société NABAFFA s'établit à près de 67 000 €T.T.C.
 - Devis pour le raccordement de la salle des fêtes au réseau gaz de la commune: principe accepté par la commission.
 - Réalimentation en eau des fontaines d'Avouzon : une solution est présentée, un particulier propriétaire d'un terrain sur lequel des travaux seraient nécessaires y est opposé. Un repérage de la canalisation sera effectué au préalable par la SDEI.
 - Réfection route de la Thène: une proposition tarifaire a été faite par la société SOCAFL, elle s'établit à 80 000 €H.T. pour 900 mètres linéaires de voie. Ce coût peut augmenter si, comme souhaité par le S.M.M.J., la montée à la Télécabine s'effectuait par cette route, un reprofilage et un élargissement de la voie étant nécessaires.
 - Réfection de la Route d'Harée: des travaux sont à prévoir, une réunion avec les services de la direction départementale des territoires est à prévoir.
 - Travaux d'élargissement et de broyage des végétaux Route du Col et Chemin de la Côte: le 09 avril 2010.
 - Séparation des éclairages du tennis et du stade de football: un devis pour la fourniture du câble a été sollicité, la solution de la mise en place d'éclairages moins puissants est aussi étudiée.
 - Essai véhicule électrique: coût d'environ 20 000 €H.T., aide de l'état déduite, un débat suit sur l'utilité d'un tel véhicule et sur la plus-value apportée face au même type de véhicule thermique. Un devis précis sera demandé pour prendre une décision en connaissance de cause
 - Sol jeux extérieurs de l'école: travaux semaine 19.
 - Rénovation rétention sous l'ancienne décharge: il reste les travaux de sécurisation du site et les plantations.
 - Travaux d'eaux pluviales chemin des Reinnets: en cours de réalisation par l'entreprise PAULME.
- Mme ALLAINGUILLAUME souhaite savoir si le remplacement de l'arrosage du stade est prévu pour éviter de trop fortes déperditions d'eau. Il lui est répondu que différentes solutions sont à l'étude.

VIII – ADMISSION EN NON VALEUR :

Le montant des créances irrécouvrables de 2006 à 2009 s'élève à 870,69 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité:

- Émet un avis favorable à la demande d'allocation en non-valeur des titres pour un montant de 870,69 € et autorise l'émission des mandats correspondants.

IX – DEMANDE D'AIDE A LA REGION POUR LES TRAVAUX FORET 2010 :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux doivent être réalisés en forêt communale notamment dans la parcelle N°31 située dans la forêt soumise au régime forestier.

Ces travaux seront réalisés par l'O.N.F.

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux sylvicoles de dégagement en plein de régénération naturelle et de dépressage des semis naturels feuillus et résineux sur une surface de 9 ha dont le montant s'élève à la somme de 8 235,00 €H.T. (TVA en sus).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité:

- **AUTORISE** M. le Maire à faire la demande d'aide à la région Rhône-Alpes pour ces travaux forestiers.

X – DIVERS

1. Informations diverses :

- Mission SAFER : en cours, des avancées sont prévues pour fin avril.
 - Rapport d'activités 2009 du SIDEFAGE: présenté par M. le Maire.
 - Conseil communautaire du 25 mars, informations: une augmentation de la fiscalité intercommunale de 17,22% a été décidée, une augmentation du prix de l'eau a été décidée, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères va diminuer et une convention cadre pour l'approvisionnement en combustible bois dans le Pays de Gex va être proposée aux communes.
 - Piscine intercommunale à Saint-Genis-Pouilly: suite aux dernières réunions, M. le Maire souhaite faire le point sur ce projet lié à l'implantation du lycée international sur la commune de Saint-Genis-Pouilly. Le souhait est de créer une piscine intercommunale qui permettrait aux enfants des écoles des différentes communes adhérentes de bénéficier gratuitement de cette installation. Avant toute avancée sur ce projet, il est nécessaire de savoir quelles communes seraient intéressées pour participer à ce projet. Dans ce cadre, une simulation des coûts est présentée aux conseillers. Ce projet pourrait induire une dépense nouvelle de l'ordre de 60 000 €par an pour la commune qui serait à financer par une recette nouvelle. Un débat suit cette présentation.
- Mme ALLAINGUILLAUME fait remarquer que la réalisation de projet sur la commune doit être prioritaire.
M. le Maire pense qu'il est nécessaire de distinguer le principe de l'opération de son coût.
L'idée d'une consultation des habitants fait consensus au sein du Conseil.

Séance levée à 22h55